

## Etats financiers frauduleux & le rôle de l'auditeur

**Dr KADDOURI Amar**

**Maitre de conférence( A)**

**Ecole supérieure de commerce - Alger**

### LES OBJECTIFS

- L'objectif de la présente recherche est de :
  - Permettre la compréhension du phénomène de la « la fraude dans l'entreprise »;
  - Cerner la responsabilité des auditeurs internes, externes et des membres de gouvernement d'entreprises
  - Reconnaître les signaux d'alertes et les modes opératoires;
  - Mettre en place un système de prévention et de détection. .

### INTRODUCTION :

La lutte contre la fraude dans les sociétés repose sur une responsabilité accrue des dirigeants, le renforcement du contrôle interne ainsi que la réduction des conflits d'intérêt.

Il est ainsi reconnu que, dans le cadre de ces organisations, le comportement éthique des dirigeants ne peut pas simplement reposer sur le libre arbitre de ces derniers mais comporte aussi un volet organisationnel.

Le thème ou le concept de l'éthique de la gouvernance des entreprises ou même gouvernance comptable n'a vu le jour que récemment suite aux différents scandales financiers qu'a vu le monde économique et surtout dans les pays les plus développés, et sont les pays anglo-saxonne surtout qui ont été touchés par ces scandales financiers éphémères.

Ces scandales financiers qui ont défrayé la chronique aux Etats-Unis et en Europe ont eu aujourd'hui de nombreuses répercussions sur les entreprises. De nouvelles lois (Sarbanes-Oxley Acts aux Etats-Unis, Loi de Sécurité Financière en France : LSF) ont pour objectif d'apporter plus de transparence. Selon une enquête de l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI), 55% des sociétés ont fait part de leur intention de renforcer leur dispositif de contrôle interne<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Sourrour AMMAR, séminaire sur la gouvernance des entreprises, Tunis 2010 "Le rôle de l'auditeur interne dans le processus de gouvernance de l'entreprise à travers l'évaluation du contrôle interne"

Les différents scandales financiers qui ont fait la une des différents médias depuis le début de ce siècle dans les pays développés (Enron, Parmalat, WorldCom, Anderson, Crédit Lyonnais, Merrill Lynch, ...) pour ne citer que ces entreprises, mais la liste reste très importante et dramatique à l'échelle internationale.

En Algérie, les entreprises n'ont pas été épargnées des scandales financiers et on peut citer le plus grand scandale qu'a connue l'Algérie indépendante, c'est l'affaire de la banque El-Khalifa, ce scandale du siècle en Algérie a fait couler beaucoup d'encre et jusqu'à présent le dossier reste non clos, en plus on a enregistré d'autres scandales malgré qu'ils restent moins graves que le premier, mais figurent dans la liste noire des scandales en Algérie à savoir les banques BCIA et Erriane Bank, ces différents scandales attestent et marquent de l'histoire noire de l'éthique des entreprises.

La multiplication et la complexité des transactions et des lois, le changement rapide dans les technologies et dans l'environnement, font sentir qu'on est protégé contre la fraude. Alors que de plus en plus on constate que la fraude a pris de l'ampleur ces dernières années. Il n'y a pas une semaine qui passe sans que les journaux nationaux ou internationaux nous fassent des révélations sur des affaires liées à la fraude économique et financière.

Les dirigeants, les auditeurs internes, les auditeurs externes accroissent leurs vigilances pour contrer ce fléau dont peuvent être victimes toutes les organisations, les entreprises et ceci quelque soit leurs tailles ou leurs structures.

Les crimes de fraudes peuvent n'être découverts que des mois ou voir même des années. Certaines fraudes ne sont pas publiées ou pas du tout découvertes.

Mesurer l'impact de la fraude, est un exercice délicat et imprécis, car comme nous pouvons le constater dans notre recherche suivante, les dommages collatéraux sont si importants.

## 1. DEFINITION ET CARACTERISTIQUES DE LA FRAUDE

### 1.1 Définition de la fraude

La fraude en matière civile comme en matière pénale, est un acte qui a été réalisé en utilisant des moyens déloyaux destinés à surprendre un consentement, à obtenir un avantage matériel ou moral indu ou réalisé avec l'intention d'échapper à l'exécution des Lois.

Selon Larousse la fraude est : "acte malhonnête fait dans l'intention de tromper en contrevenant à la loi ou aux règlements"<sup>22</sup>

La définition de la fraude peut varier d'un pays à un autre et d'une juridiction à une autre. Aux fins de cette politique, la fraude s'entend comme le recours à la supercherie par une

---

<sup>22</sup> Online.essex.ac.uk

personne, dans l'intention d'obtenir un avantage pour elle-même ou pour une tierce partie en se soustrayant à une obligation ou en causant des torts à une autre partie.

De manière générale, on entend par pratique de corruption tout acte consistant à offrir, à donner, à recevoir ou à demander, directement ou indirectement, toute chose de valeur dans le but d'influencer illicitement les actions d'une autre partie. Le terme fraude s'emploie pour décrire, entre autres, des infractions comme la supercherie, la subordination, la contrefaçon, l'extorsion, la corruption, le vol, le complot, la malversation, le détournement de fonds ou de biens, les déclarations mensongères, la dissimulation de faits pertinents et la collusion.

Cette politique est conçue pour s'appliquer à la fraude interne<sup>3</sup> et à la fraude externe<sup>4</sup>.

Comme exemples de fraude, on peut citer, de manière exhaustive, les cas suivants :

- la présentation de fausses déclarations dans le but d'obtenir un avantage financier ou autre, auquel une personne n'a pas droit ;
- la proposition ou l'obtention d'une chose de valeur afin d'influencer un processus d'achats ;
- la demande ou l'obtention de l'argent contre la communication de renseignements à un fournisseur dans le cadre de la fourniture de biens et services ;
- la demande ou l'obtention d'une récompense personnelle ou tout autre gain privé pour avoir agi en faveur d'un candidat dans un processus de recrutement ;
- l'usage frauduleux ou le vol d'un mot de passe pour obtenir un accès non autorisé à des systèmes informatiques ;
- la collusion ou autres ententes anticoncurrentielles entre fournisseurs dans le cadre de soumissions ;
- le vol ou l'usage illicite des biens dans les sociétés ;
- la surfacturation de biens et services ;
- la communication sciemment de renseignements faux, trompeurs ou incomplets au niveau d'une société, à ses donateurs, ses partenaires ou autres relations d'affaires, ou le refus délibéré à fournir des renseignements lorsqu'il y a obligation de le faire.

## 1.2. Caractéristiques de la fraude

La fraude est juridiquement caractérisée par les éléments suivants :

1. l'élément matériel : habituellement, l'existence de biens matériels à acquérir, à céder ou à utiliser de manière frauduleuse ;

---

<sup>3</sup> Fraude commise dans une entreprise directement par un agent de cette entreprise.

<sup>4</sup> Fraude commise dans une entreprise par une partie externe, comme les employés d'un partenaire ou d'un fournisseur.

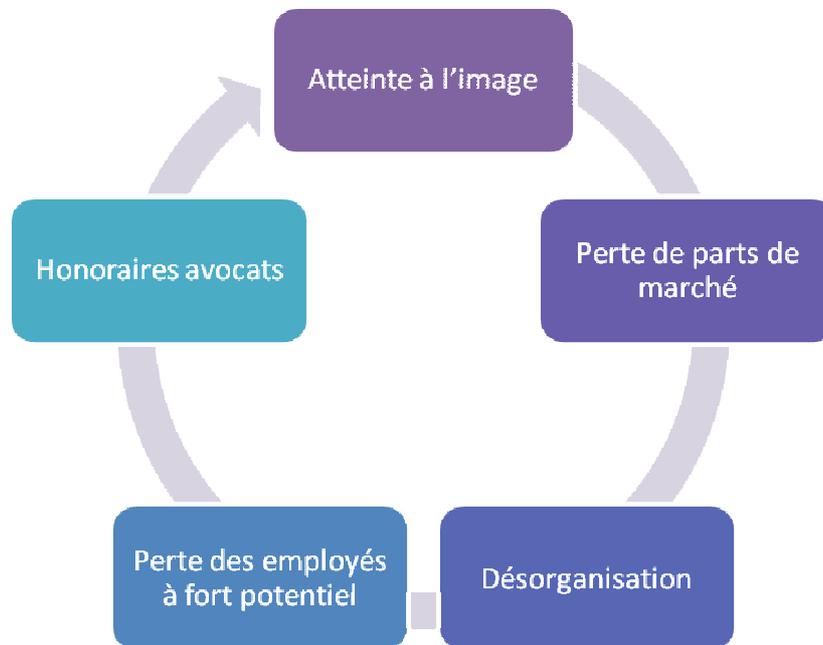
## Etats financiers frauduleux &amp; le rôle de l'auditeur

2. l'élément intentionnel : l'établissement de la volonté manifeste de frauder ;
3. l'élément légal : l'existence de lois, règlements et normes définissant et sanctionnant la fraude.

A ces caractéristiques juridiques, il importe d'ajouter que la fraude est réalisée par une ou plusieurs personnes et qu'elle survient parce qu'il y a une possibilité/opportunité de la réaliser. Ainsi, la survenance de la fraude peut être due :

- à l'absence de politiques et procédures formalisées de contrôle interne ;
- à l'inaptitude des procédures de contrôle conçues et mises en place pour remédier aux risques identifiés ;
- au contournement des contrôles internes par la Direction ;
- à une insuffisante séparation des tâches et des attributions ;
- au laxisme dans la mise en œuvre de la politique de dissuasion.

En effet, qu'elle soit le fait d'une fraudeur soit au niveau du haut ou du bas de l'organigramme, de dirigeants ou de simples employés, la fraude signe l'échec de toutes les procédures de contrôle interne, même si elles existent d'une manière fiable.

**CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DE LA FRAUDE**

Les conséquences financières de la fraude sont multiples et importantes, qui peuvent peser lourd sur l'avenir de l'entreprise en plus d'un préjudice financier et d'éthique

irréparable. L'image en supra démontre clairement les conséquences d'une fraude qu'on peut les expliquer comme suit :

- Atteinte à l'image : les retombées d'une fraude quelque soit son ampleur, les dommages sont surtout d'ordre morale, surtout si la société est un groupe ou filiale d'une groupe, le groupe et ses différents filiales seront touchés par un tel scandale
- Perte de parts de marché : évidemment le point le plus sensible qui sera très vite touché après l'atteinte à l'image d'un scandale de fraude, c'est la part de marché où on constate<sup>5</sup>
- Désorganisation : un tel fait crée un désordre total dans l'organisation d'une entreprise accusée d'une fraude, suppression des postes et renforcement d'autres postes, ce changement aborder dans la précipitation engendre une désorganisation d'une société accusée de fraude.
- Perte des employés à fort potentiel : dans une situation pareille, les employés attendent à des pires conséquences, parmi la disparition de leur société, avant qu'un tel mal arrive les employés décident d'aller ailleurs.
- Les honoraires des avocats : dans le cas où la société accusée de fraude est poursuivie en justice, elle est obligée de faire sortir des sommes faramineuses et les dépenser sur les grands cabinets d'avocats pour réparer le préjudice et sauver au moins l'image de la société

## 2- DEFINITIONS

### 2.1- DÉFINITION DE LA FRAUDE

La fraude englobe un large éventail d'irrégularités et d'activités illégales caractérisées par une mauvaise intention.

Selon The Institute of Internal Auditors (**The IIA**)

- **la fraude est défini comme** : Tout acte illégal caractérisé par la tromperie, la dissimulation ou abus de confiance. Ces actes ne dépendent pas de la menace, de la violence ou de la force physique. Les fraudes sont commises par les individus et les organisations pour obtenir de l'argent, des biens ou des services; d'éviter le paiement ou la perte de services, ou pour obtenir un avantage personnel ou d'affaires

<sup>5</sup> La fraude à la viande de cheval de 2013, est une fraude commise à l'échelle européenne<sup>1</sup>, faisant passer de la viande de cheval pour de la viande de bœuf en modifiant l'étiquetage<sup>2</sup> sur des lots de viande. Connue depuis septembre 2012, cette affaire éclate réellement dans les îles Britanniques à la mi-janvier 2013 et connaît plusieurs rebondissements impliquant toute la chaîne du commerce alimentaire européen dont<sup>3</sup> Doly-Com (abattoir/atelier), Draap Trading Ltd (intermédiaire), Spanghero (négociant), Comigel (transformateur), Findus et Aldi (distributeurs) ou encore Picard Surgelés. Elle touche ainsi un grand nombre de fournisseurs et de fabricants de plats préparés à base de viande bovine, ces entreprises ont perdues plus de 40% de leur part de marché, selon quelques journaux européens

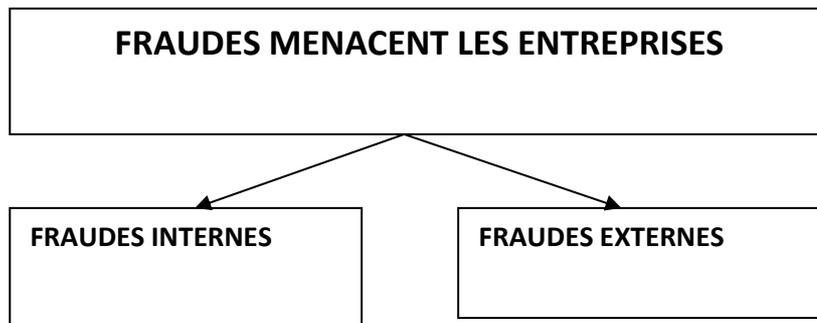
## Etats financiers frauduleux &amp; le rôle de l'auditeur

- International Auditing Standards ISA 240, stipule :

Fraude – Acte intentionnel commis par un ou plusieurs membres de la direction, par une ou plusieurs personnes constituant le gouvernement d'entreprise, par un ou plusieurs employés ou tiers à l'entité, impliquant des manœuvres dolosives dans le but d'obtenir un avantage indu ou illégal

- Acte intentionnel réalisé par un salarié (fraude interne) ou un tiers (fraude externe) de manière à retirer un avantage généralement financier selon un procédé illicite.

On peut distinguer les fraudes qui menacent les entreprises d'une façon générale en deux catégories : les fraudes internes à l'entreprises et les fraudes externes à l'entreprise, comme nous le montre le schéma suivant :



## 2.2- TERMINOLOGIE JURIDIQUE DE LA FRAUDE :

Selon la terminologie juridique la fraude peut emprunter les termes suivants :

- Vol;
- Escroquerie;
- Abus de biens sociaux;
- Abus de confiance;
- Faux en écritures;
- Publication d'informations mensongères...

En matière juridique, la fraude constitue une infraction à la loi et dans ce sens, elle doit comprendre les éléments suivants :

- **Elément légal** : existence texte répressif;
- **Elément matériel** : identification d'un fait matérialisé par l'existence de preuves;

- **Elément moral** : intention coupable

### **3- La présentation de comptes sociaux inexacts :**

Désigne le fait de présenter aux actionnaires ou de publier aux tiers, même en l'absence de distribution de dividendes, des comptes annuels qui ne donnent pas une image fidèle du résultat, de la situation financière et du patrimoine, en vue de dissimuler la véritable situation de la société

#### **3.1- La distribution de dividendes fictifs:**

Il s'agit d'opérer entre les actionnaires la répartition de dividendes fictifs, en l'absence d'inventaire, ou au moyen d'inventaires frauduleux.

On peut donner un exemple sur ce sujet comme nous le montre la norme IAS 17 "Location de financement", dans le contrat de cessions-bails ou "*lease back*"

" Le type de contrat de cessions bail (lease back) pose que le bien, objet du contrat (bien inscrit à l'actif de la société), fait l'objet d'une cession puis est repris en location.

L'opération de cession bail permet de faire sortir un actif du bilan, pour améliorer notamment le fonds de roulement, tout en continuant à l'utiliser".

Dans ce type de contrat, si l'entreprise dégage des plus values à travers ces genres de transaction, la distribution des dividendes est interdite.

#### **3.2- Termes juridiques de la fraude comptable**

##### **3.2.1- Le faux et usage de faux**

Toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit.

##### **3.2.2- Le vol**

Toute soustraction frauduleuse de la chose d'autrui.

##### **3.2.3- L'abus de confiance**

Le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a accepté à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé.

**3.2.4- L’abus de biens sociaux**

Consiste à faire, de mauvaise foi, un usage des biens de la société qu’ils savent contraire à l’intérêt de celle-ci, à des fins personnelles ou pour en favoriser une autre société dans laquelle ils sont intéressés directement ou indirectement.

**3.2.5- L’escroquerie**

C’est le fait, soit par l’usage d’un faux nom ou d’une fausse qualité, afin de porter un préjudice à autrui.

Selon l’ACFE, les entreprises perdent en moyenne 7% de leur chiffre d’affaires à cause de la fraude;

Et selon l’étude Ernst & Young 2008, un quart des entreprises sont sujet à la corruption.

- La fraude ne connaît pas de frontières (expliquer le cas SAIPEM et SONATRACH, et dans cette affaire quelques journaux ont accusé les commissaires aux comptes de la société algérienne qu’ils n’ont rien fait pour éviter le scandale EXPLIQUER DAVANTAGE)
- La fraude touche l’ensemble des secteurs d’activités (Pétrochimie SONATRACH, énergie, SONELGAZ, les Banques, EL-KHALIFA, Travaux Publics, SONATRO.
- Les entreprises de toutes tailles sont concernées par la fraude.

**3.2.6- ETATS FINANCIERS ET RISQUE DE FRAUDE<sup>6</sup>**

Postes	Risques	Postes	Risques
Immobilisations	Modéré	Fonds propres	Faible
Stocks	Modéré	Dettes financières	Faible
Clients	Elevé	Fournisseurs	Elevé
TVA	Elevé	TVA	Elevé
Disponibilités	Elevé	Comptes de régularisation	Elevé
Comptes de régularisation	Elevé		

**4- LE PROFIL DU FRAUDEUR**

Généralement ceux sont les caractéristiques d’un fraudeur à l’échelle universelle, mais en Algérie, tout est chamboulé

- Un homme;

<sup>6</sup> IFACI, Le management des risques de l’entreprise, 3<sup>eme</sup> édition, édition d’organisation, Paris 2007, p : 55.

## Etats financiers frauduleux &amp; le rôle de l'auditeur

- Expérimenté (plus de 30 ans);
- Une situation familiale stable;
- N'ayant pas d'antécédent judiciaire;
- Jouissant d'une bonne santé psychologique;
- Disposant d'une bonne connaissance des systèmes comptables;
- Bénéficiant de la confiance de sa hiérarchie

Si c'est caractéristiques sont réunies, donc vous présentez les meilleurs **qualités** d'un parfait fraudeur.

## **5- RESPONSABILITÉS DE LA PRÉVENTION ET DE LA DÉTECTION DES FRAUDES**

- La responsabilité première pour la prévention et la détection de fraudes incombe à la fois aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise au sein de l'entité et à la direction. Il est important que la direction, sous la surveillance des personnes constituant le gouvernement d'entreprise, mette fortement l'accent sur la prévention des fraudes, ce qui peut réduire les possibilités de les commettre, ainsi que sur les aspects dissuasifs<sup>7</sup>.

### **5.1- LA RESPONSABILITÉ DES MEMBRES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISES : L'Assemblée Générale des Actionnaires**

- **L'Assemblée Générale des Actionnaires, dans le cadre de ses prérogatives de gestion stratégique, doit s'assurer :**
  - Que les mesures adéquates ont été prises pour la mise en place d'un programme anti-fraudes financières;
- **Le conseil d'administration, arrête les comptes annuels conformément aux articles du code commerce (articles : 715 bis12), donc, il assure sous sa responsabilité :**
  - La qualité, intégrité et la fiabilité de l'information financière;
  - La conformité aux normes et règles comptables (SCF)
- **Ainsi, il doit s'assurer que la direction :**

---

<sup>7</sup> Extrait de la norme ISA 240 « Responsabilités de l'auditeur concernant les fraudes lors d'un audit d'états financiers »

- la qualité, intégrité et la fiabilité de l'information financière;
- La conformité aux normes et règles comptables (SCF)

## 5.2- SANCTIONS

Art. 811– (Décret législatif n° 93-08 du 25 avril 1993) Seront punis d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de 20.000 DA à 200.000 DA, ou de l'une de ces deux peines seulement :

1° le président, les administrateurs et les directeurs généraux d'une société par actions qui, en l'absence d'inventaire ou au moyen d'inventaires frauduleux, auront sciemment opéré, entre les actionnaires, la répartition de dividendes fictifs;

2° le président, les administrateurs ou les directeurs généraux d'une société par actions qui, même en l'absence de toute distribution de dividendes, auront sciemment, publié ou présenté aux actionnaires, un bilan inexact, en vue de dissimuler la véritable situation de la société;

## 6- Responsabilités de l'auditeur concernant les fraudes lors d'un audit d'états financiers

### 6.1- LES OBLIGATIONS DE L'AUDITEUR :

En ce qui concerne les obligations de l'auditeur, sont distinguées entre l'auditeur externe et l'auditeur interne

#### 6.1.1- LES OBLIGATIONS DE L'AUDITEUR EXTERNE :

“Il incombe à l'auditeur qui réalise un audit conformément aux normes ISA d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En raison des limites inhérentes à l'audit, il existe un risque inévitable que certaines anomalies significatives contenues dans les états financiers ne soient pas détectées, même si l'audit a été correctement planifié et réalisé conformément aux normes”<sup>8</sup>

- L'auditeur qui réalise un audit selon les Normes ISA a l'obligation d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives provenant de fraudes ou résultant d'erreurs.
- En raison des limitations inhérentes à un audit, il existe inévitablement un risque que certaines anomalies significatives contenues dans les états financiers puissent ne pas

---

<sup>8</sup> Norme ISA 200, *Objectifs généraux de l'auditeur indépendant et réalisation d'un audit conforme aux Normes internationales d'audit*, paragraphe A51.

## Etats financiers frauduleux &amp; le rôle de l'auditeur

être détectées, même si l'audit est correctement planifié et réalisé selon les Normes ISA

**a- LES DILIGENCES REQUISES DE L'AUDITEUR EXTERNE :**

Ce sont les obligations, la compétence, en plus des qualités professionnelles de l'auditeur légal pour mener à bien sa mission, avec une démarche et une méthodologie du travail scientifique, qu'on peut les résumer sur les points suivants :

- Esprit critique;
- Discussion avec les membres de l'équipe d'audit;
- Identification et évaluation des risques de fraudes;
- Réponses aux risques évalués d'anomalies significatives provenant de fraudes;
- Evaluations des éléments probants;
- Impossibilité pour l'auditeur de continuer sa mission;
- Déclarations de la direction;
- Communication à la direction et aux membres constituant le gouvernement d'entreprise;
- Communication aux autorités de contrôle et de tutelle;
- Documentation

**b- Esprit critique sur le plan pratique c'est :**

- Assumer que tout le monde peut commettre une fraude;
- Se rappeler qu'une bonne documentation ne signifie pas l'absence absolue de fraudes;
- Être attentionné aux détails des documents (chiffres, dates, corrections...etc)
- Jugements et estimations, être attentif

Dans le cas contraire où l'auditeur légal n'a pas respecté les points énumérés en supra, pourra être sanctionné.

**SANCTIONS<sup>9</sup> :**

---

<sup>9</sup> Code de commerce du 25 avril 1993, article 830 du décret législatif n° 93-08

Art. 830– (Décret législatif n° 93-08 du 25 avril 1993) Sera puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de 20.000 DA à 500.000 DA ou de l'une de ces deux peines seulement tout commissaire aux comptes qui aura, sciemment, donné ou confirmé des informations mensongères sur la situation de la société ou qui n'aura pas révélé, au procureur de la République, les faits délictueux dont il aura eu connaissance.

### **6.1.2- L'auditeur interne**

Il a la responsabilité de :

- Favoriser la dissuasion et la prévention en matière de fraude en évaluant l'efficacité du contrôle interne et en faisant régulièrement un rapport sur son efficacité au Directeur général et au Conseil d'administration ;
- Recevoir les signalements de fraude par le personnel et les cadres de la société;
- conseiller le Directeur général en déterminant l'ampleur de la fraude et en communiquant avec des spécialistes externes ou les autorités juridiques ;
- Mener des enquêtes internes, s'il y a lieu, entre autres en rassemblant des preuves, en menant des entrevues et en rédigeant des rapports sur ces enquêtes;
- Tenir un registre de toutes les allégations faites, de toutes les mesures prises par la suite et des résultats de ces mesures;
- Passer en revue et approuver les modifications proposées au système de contrôle interne;
- Produire un rapport biennuel d'activités adressé au Conseil d'administration dans lequel les cas de fraude avérée ou suspectée sont exposés;
- Examiner la mise en œuvre des modifications au système de contrôles internes suite à un cas de fraude afin d'évaluer leur efficacité et leur efficacité.

### **6.1.3- le Risque Management :**

Pour alléger les missions et tâches de l'auditeur interne dans sa fonction, une autre fonction s'est écartée de la fonction audit interne pour limiter au maximum les risques inhérents à la gestion quotidienne des entreprises, cette fonction c'est le risque management ou autrement le management des risques.

La fonction de risque-manager et les pratiques managériales sont inexistantes ou reste encore à définir en Algérie.

Le risque management qui est d'origine anglo-saxonne, au sens moderne du terme est un domaine assez nouveau en Algérie, surtout dans nos entreprises qui ne donnent pas assez d'importance à cette nouvelle discipline qui détecte les risques opérationnelles, d'une part et d'autre part donne le privilège de gérer ces risques.

Pour se familiariser avec ce nouveau concept du risque management, il faut tout d'abord définir le mot risque

Étymologiquement, le mot risque provient du latin *resicare* qui signifie « couper »<sup>10</sup>.

« [Le risque est] la menace qu'un événement, une action, ou une inaction affecte la capacité de l'entreprise à atteindre ses objectifs stratégiques et compromette la création de valeur »<sup>11</sup>.

Le management d'un risque consiste alors à mettre en place aux trois moments : avant, pendant et après les mesures visant à :

- empêcher le risque de se matérialiser : c'est la "prévention",
- s'apercevoir que malgré cela il est advenu : c'est la "détection",
- limiter ses conséquences : c'est la "protection".

Le risque management par définition veut dire : « [Le risque management] vise à identifier et anticiper les événements, actions ou inactions susceptibles d'impacter la mise en œuvre de la stratégie dans un horizon donné, définir les options de traitements et s'assurer qu'une option optimale est choisie, mettre en œuvre cette option et contrôler l'efficacité de la solution retenue par rapport aux attentes »<sup>12</sup>.

L'IFACI définit le management des risques comme suit :

« Le management des risques est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, la direction générale, le management et l'ensemble des collaborateurs de l'organisation, il est pris en compte dans l'élaboration de la stratégie ainsi que dans toutes les activités de l'organisation. Il est conçu pour identifier les événements potentiels susceptibles d'affecter l'organisation et pour gérer les risques dans les limites de son appétence pour le risque. Il vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs de l'organisation. »<sup>13</sup>

Celui qui gère cette fonction c'est le risque manager, par définition veut dire : « A person hired to identify significant pure risks that a company faces and prescribe effective techniques to deal with them. (Le risque manager est une personne engagée pour identifier les risques purs significatifs que rencontre une société et pour prescrire des techniques efficaces pour les manager). »<sup>14</sup>

Dans certaines entreprises, le risque manager est considéré comme le moteur des dynamiques d'analyse global des risques liés aux fraudes comptables (l'ensemble des risques opérationnels de toutes les activités) et d'accompagnement des dispositifs de maîtrise des risques ainsi identifiés en prévention, détection, réaction (ce sont des démarches couplées et en même temps confondues avec le contrôle interne).

<sup>10</sup> Définition issue du dictionnaire *Le nouveau Petit Robert*, 1993

<sup>11</sup> Cette définition est issue de l'ouvrage « Comprendre et gérer les risques » de Franck Moreau, qui reprend les définitions conçues et admises au sein du cabinet Ernst Young.

<sup>12</sup> *Cabinet Ernst & Young*

<sup>13</sup> IFACI, *Le management des risques de l'entreprise*, 3<sup>ème</sup> édition, édition d'organisation, Paris 2007, p : 55.

<sup>14</sup> *Glossaire du Credit Research Foundation*

## Etats financiers frauduleux &amp; le rôle de l'auditeur

Le rôle du risque manager c'est, identifie les risques, les évalue, élabore la cartographie, et, à partir de là, il propose les traitements nécessaires qui seront appliqués afin d'atténuer leur impact et réduire leur survenance ;

Par contre l'auditeur interne apprécie la qualité de la cartographie et des moyens mis en place; il en détecte les lacunes et les insuffisances et formule des recommandations pour y mettre fin.

Certes, le risque management n'est pas présent dans toutes les organisations en tant que fonction individualisée et spécifique, mais le risque est toujours géré et pris en charge, soit d'une façon diffusée par tout les acteurs de l'organisation, soit spécifiquement comme complément à une autre fonction (audit interne). Seules les grandes organisations disposent d'un risque- manager.

Donc, la fonction du risque-management est étroitement liée à la fonction de l'audit interne, dans la limite des risques liée à la fraude comptable surtout

## **7- LES ETATS FINANCIERS FRAUDULEUX :**

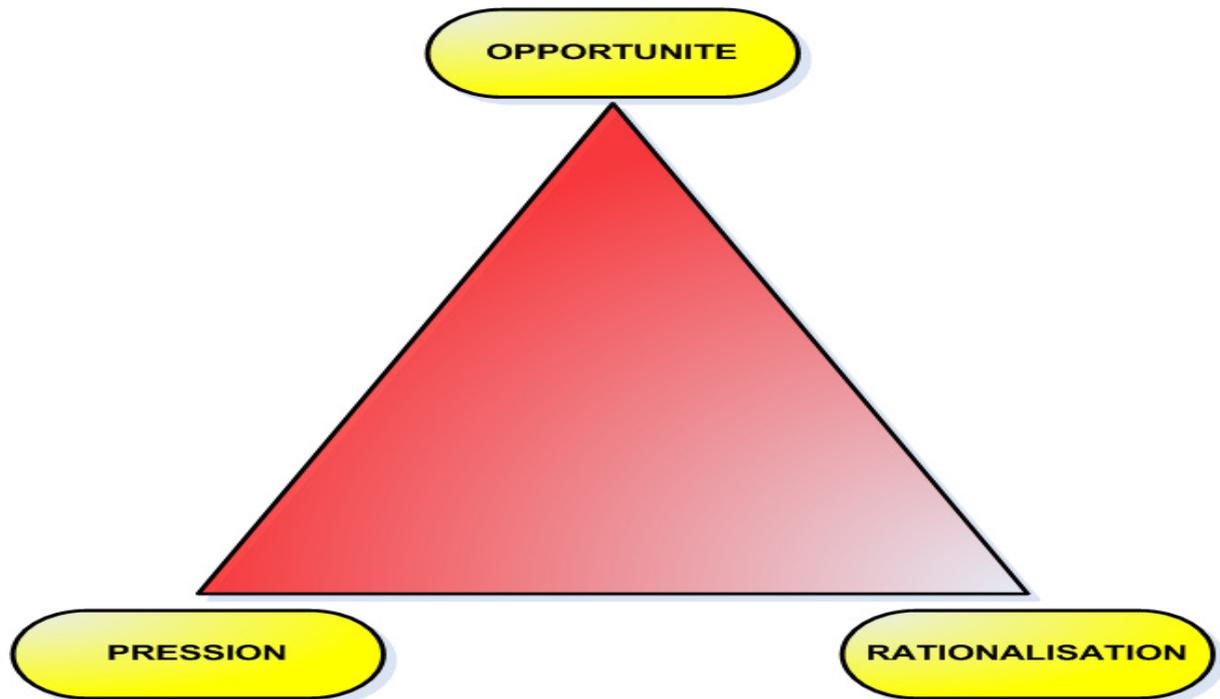
### **7.1- DEFINITION :**

“Déclaration trompeuse délibérée sur la situation financière d'une entreprise par la présentation erronée ou l'omission intentionnelles de montants ou d'autres informations dans les états financiers en vue de tromper les utilisateurs de ces états financiers“ ACFE

### **7.2- LE TRIANGLE DE LA FRAUDE<sup>15</sup>**

---

<sup>15</sup> CRESSEY D.R (1986), Sociologue américain “Why managers commit fraud”, *Aust & Nz Journal of Criminology*, 19, December, p 195-209 Dans les années 1960, le sociologue américain Donald Cressey a réalisé des études Il a ainsi élaboré une théorie intitulée “Le triangle.de la fraude“



Le triangle de la fraude était développé pour la première fois par le sociologue américain, où à travers il a exposé les facteurs et les motivations qui poussent les dirigeants ou les employés à une fraude

#### **a- Opportunité :**

En dit qu'il y a l'existence d'une opportunité dans un cas de fraude, a une relation directe avec le contrôle interne au niveau d'une entreprise, car c'est lui qui doit empêcher l'opportunité de fraude de se présenter.

Opérationnellement, le fraudeur ne recherche pas forcément les failles du système : le plus souvent, elles se présentent à lui à l'occasion d'erreurs non corrigées.

Ainsi, comme énoncé précédemment, les principales opportunités pour réaliser une fraude proviennent de :

- l'absence de contrôle ;
- un contrôle mal exécuté ;
- ou un contrôle contourné (par exemple, imitation de signature, falsification de document, etc.).

autrement dit, il s'agit de la perception qu'une personne peut avoir sur la possibilité de commettre une fraude,

### **b- Un besoin, une motivation ou une pression**

Il s'agit essentiellement d'un problème financier que le fraudeur cherche à résoudre par n'importe quel moyen, tel que, par exemple, un mode de vie très élevé avec une cherté excessive, la nécessité d'éponger des dettes qui les a contractées chez une banque, un projet impossible à réaliser autrement, achat d'un logement, etc. c'est une situation dans laquelle une personne sent le besoin de commettre la fraude.

En plus, Il est difficile pour l'organisation d'agir sur ce facteur, mais elle peut rester attentive aux changements de comportements.

Dans le cas de la production d'informations mensongères, le besoin prend la forme de pressions jugées excessives, par exemple des objectifs irréalistes.

#### **- Donc les raisons de commettre la fraude comptables sont multiples :**

- obtention de financement supplémentaire ou de conditions plus favorables pour le financement existant;
- encouragement à l'investissement par la vente d'actions;
- accroissement du bénéfice par action ou du bénéfice de la société de personnes, ce qui permet le versement de dividendes ou la distribution de profits;
- volonté de satisfaire les prévisions de la société et les attentes des investisseurs, obtention de primes en fonction du rendement;
- désir extrême de réaliser un gain personnel;

endettement personnel élevé;

- sentiment que la paie ne correspond pas aux responsabilités;
- profond désir de vaincre le système;

### **c- La rationalisation (ou acceptation par le fraudeur) de l'acte frauduleux**

C'est un processus qui permet au fraudeur de rendre son acte acceptable par rapport à son système de valeurs.

Ce dernier peut puiser ses motifs dans ses relations avec l'organisation. Très souvent, un

Etats financiers frauduleux & le rôle de l’auditeur

événement qui a généré de la frustration est à l'origine de cette attitude.

Citons parmi les événements pouvant générer de la frustration :

- ü la fermeture d'un site du groupe ;
- ü une promotion « manquée » ;
- ü une prime non accordée et dont le mode de calcul est perçu comme injuste ;
- ü le départ controversé d'un collègue ;
- ü une politique d'évaluation critiquée (perception d'un manque de reconnaissance de l'organisation dans ses mérites par exemple), etc.

Donc il s’agit de la justification qu’une personne se donne pour commettre l’acte frauduleux.

D’une façon générale l’opportunité qui permette la fraude comptable sont multiples, on peut citer les plus importants :

- Une fonction d’audit interne ineffective ou limitée dans son étendue des travaux;
- Faiblesse ou inexistance de contrôles;
- Faiblesse du contrôle interne
- Laxisme par rapport aux règles et procédures;
- Absence de suivi par la direction, le conseil d’administration et le comité d’audit;

**8- MODES OPERATOIRES :**

Les modes opératoires de la falsification des comptes d’un point de vue comptable sont :

Les produits, les bénéfices ou les actifs sont habituellement **surévalués** tandis que les pertes, les charges ou les passifs sont habituellement **sous-évalués**, on peut résumer ces agissements dans le tableau suivant :

• Surévaluation des Produits/Bénéfices/Actifs	• Meilleure image de la situation financière
• Sous-évaluation des Pertes/Charges/Passifs	• Amélioration de la situation nette et des CP
• Sous-évaluation des produits et surévaluation des charges	• Réduction de la charge fiscale

Pour arriver à falsifier les comptes d’un point de vue comptable, les fraudeurs utilisent souvent des techniques multiples, pour arriver à leur fin d’un côté et de l’autre côté pour que

leur manipulation ne soit pas détecter

## 9- TECHNIQUES UTILISEES

Généralement les acte de fraudes les plus utilisées au niveau d'une entreprise par les employés en jouant sur les comptes avec les flux réels surtout, on peut les énumérés comme suit :

- Produits fictifs : ce genre de technique de fraudes est utilisé lorsqu'il y a l'intention et un compromis entre plusieurs responsables de structure, en présentant à l'administration qu'il y a une production réalisée, mais où se situe ce genre de fraude, c'est dans la matière première utilisée fictivement, qu'elle sera volée et vendu à l'extérieure de l'entreprise et dès fois au fournisseur de l'entreprise même. Dans autres situations, on peut rencontrer des produits fictifs communiqués à l'administration, lorsqu'il y a une comptabilisation des avoirs et réduction, alors là on doit avoir une complicité avec des éléments de la DFC et un compromis avec le client qui va payer la facture en moins.

On peut avoir cette technique de fraude utilisée par les responsables de l'entreprise. un produit fictif génère un résultat fictif et se dernier contribue après sa distribution à dividendes fictifs.

- Déplacement temporel : souvent utilisé avec une comptabilisation prématurée des produits pour avoir un résultat bénéficiaire et par conséquence des dividendes supplémentaires fictifs, pour assurer un bon résultat on peut jouer sur un décalage de comptabilisation des charges à une date ultérieure.
- Evaluation erronée des actifs : soit pour les immobilisations, soit pour les stocks ou même pour les créances-clients
- Dissimulation des passifs et charges : on peut les voir dans la non comptabilisation des charges ou dettes, dans des omissions délibérées de ne pas comptabiliser des provisions ou les sous-évaluées
- Informations mensongères : on peut les voir surtout dans les méthodes et règles comptables, les parties liées, la responsabilité envers d'autres parties, des événements Significatifs, pour dissimuler on donne des informations mensongères, pour arriver une fin en soi.

Ces techniques souvent utilisées, l'auditeur externe ou interne ou même le risque-manager (si

la fonction existe) ont tout les moyens et les compétences pour détecter ces genres de fraudes.

**10- COMMENT DETECTER<sup>16</sup>**

L’auditeur interne ou externe avec leur compétence peuvent détecter les fraudes commises dans les sociétés, par le biais des techniques qu’on va les résumer technique utilisée expliquée en supra comme suit :

**Produits fictifs :**

<ul style="list-style-type: none"> <li>Fabrication de produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaitre le business</li> <li>Calculer la marge brute</li> <li>Examiner l’évolution des ventes</li> <li>Examiner les périodes subséquentes</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Comptabilisation Erronée des avoirs et Réductions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Confirmation de solde</li> <li>Rapprochements de la documentation</li> </ul>

**Déplacement temporel :**

<ul style="list-style-type: none"> <li>Comptabilisation Prématuré des produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revue séquentiel des documents;</li> <li>Examen des quantités livrées et des quantités facturées</li> <li>Séparation des exercices, pour la comptabilisation des charges dans un autre exercice</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Comptabilisation des charges dans la mauvaise période</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner les procédures de capitalisation</li> <li>Revue analytique</li> <li>Recalculer les charges estimées</li> </ul>

**Evaluation erronée des actifs :**

<ul style="list-style-type: none"> <li>Immobilisations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revoir les rapports d’évaluation</li> <li>Comparaison par rapport aux marchés</li> <li>Fiche de calcul de prix de revient</li> </ul>
---	---

<sup>16</sup> RF Comptable n°350 avril 2008

Etats financiers frauduleux & le rôle de l'auditeur

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stocks</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche de calcul du cout de production</li> <li>• Examen de l'inventaire</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créances - Clients</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen de la méthodologie de comptabilisation</li> <li>• Examen des provisions</li> </ul>

**Dissimulation des passifs et charges :**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non comptabilisation des dettes / charges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confirmation externe du solde</li> <li>• Examiner les réclamations des fournisseurs</li> <li>• Examiner le courrier arrivé</li> <li>• Examiner les paiements</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Omission délibérée de ne pas comptabiliser des provisions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner le juridique et le contentieux</li> <li>• Examiner la possibilité d'existence d'autres risques (environnement)</li> </ul>

**Informations mensongères :**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthodes et règles comptables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen de conformité</li> <li>• Recalcul</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parties liées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner les grandes transactions (volumes/prix)</li> <li>• Lettre d'affirmation</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabilité envers d'autres parties</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen des PV (Conseil et Assemblée)</li> <li>• Lettre d'affirmation</li> <li>• Examen avec d'autres parties (avocats, cadastre...)</li> </ul>

**11- PREVENTION DE LA FRAUDE ET RESPONSABILITES DES ACTEURS**

## Etats financiers frauduleux &amp; le rôle de l'auditeur

La prévention de la fraude consiste à stopper ce genre de techniques avant qu'elle ne survienne. Pour arriver à mettre en place un processus de programme de cette prévention, qu'on la résume dans les points énumérés ci-après :

- Un manuel de procédures de gestion;
- Un dispositif du contrôle interne développé à travers la mise en œuvre de procédures et actualiser à chaque besoin ;
- Mettre en place une politique/d'éthique ;
- Mettre en place une politique de formation, de communication et développer les ressources humaines à travers le recrutement des compétences.

Les travailleurs dans une société, à quelque niveau que ce soit, ont à la fois la responsabilité et l'obligation de contribuer à la gestion des risques de fraude. A cette fin :

- le Conseil d'Administration et le Directeur général d'une entité battent la mesure et font eux-mêmes la promotion de la gestion des risques, des contrôles internes et de la culture contre la fraude au sein de l'entreprise ;
- le personnel opérationnel conçoit, met en vigueur et organise les mesures de contrôle, recrute les compétences et les bonnes personnes et s'assure que l'infrastructure et les services relatifs aux technologies de l'information font la promotion de la sécurité des données et du matériel informatique ;
- chaque élément composant d'une entreprise doit comprendre que la fraude, quelles que soient son étendue et sa forme, est incompatible avec les normes de comportement attendues de lui. La fraude est considérée une faute professionnelle grave (faute lourde et les sanctions sont lourdes) pour laquelle un élément peut être suspendu définitivement sans préavis et les contrats sont résiliés. De plus, les éléments de preuve pourront être renvoyés aux autorités en vue de poursuites judiciaires contre les personnes impliquées.

Les employés des structures qui ont des relations avec l'environnement externe (les fournisseurs et partenaires) d'une société, sont tenus non seulement d'agir de manière honnête dans leurs transactions, mais également de signaler à leur hiérarchie toutes allégations de fraude parvenues à leur connaissance. S'il est prouvé que des entrepreneurs se sont livrés à des actes de fraude ou à des vols ayant causé un préjudice financier à l'organisation, et ces genres d'actes n'ont pas été signalés par ces employés, les responsables d'une société engage au besoin des poursuites judiciaires.

L'éthique ne tolère pas la fraude et la corruption à quelque niveau que ce soit. Toute fraude, dont la société elle a connaissance, fait l'objet d'une enquête approfondie et des sanctions disciplinaires ou pénales sont encourues. Les pertes subies sont recouvrées par tous les moyens légaux.

Etats financiers frauduleux & le rôle de l’auditeur

Les responsables d’une société s’engage également à s’assurer que les possibilités de fraude soient réduites au plus faible niveau de risque possible, que des mesures de contrôle soient maintenues afin d’empêcher la fraude et que les systèmes et les procédures soient passés en revue et améliorés après que des affaires de fraude aient été découvertes.

D’une façon générale, il existe trois lignes de défense contre la fraude<sup>17</sup>

Prévention	Stopper la fraude avant qu'elle n'arrive : - contrôle interne - politique, éthique - formation, communication, ressources humaines
Dissuasion	Empêcher la fraude de se produire en faisant apparaître que des contrôles sont en place : - audit - communication
Détection	Reconnaître si une fraude a eu lieu : - indicateurs, reporting - dispositifs d'alerte

**CONCLUSION :**

Le phénomène de la fraude a pris de l’ampleur dans nos entreprises ces derniers temps, même dans des entreprises dites stratégiques de l’Etat qui doivent être protéger, malgré l’existence du contrôle interne.

Le contrôle interne n'est pas une notion nouvelle et, depuis 1992 avec la création du référentiel COSO, les entreprises ont un cadre sur lequel s'appuyer. La plupart des rapports de contrôle interne y font d'ailleurs référence.

Il est cependant beaucoup moins utilisé par la profession comptable : c'est pourquoi il est intéressant de rappeler ses principes et d'examiner comment il peut être utilisé dans le cadre du risque de fraude. L'avantage du COSO est de présenter une vision élargie du contrôle interne ne se cantonnant pas aux opérations de contrôle.

Les entreprises algériennes doivent mettre en place la fonction du Risque Management, qui a vu le jour dans les grandes sociétés dites de groupe au lendemain des différents scandales financiers connus à travers le monde, pour renforcer le dispositif du contrôle existant d’un

<sup>17</sup> RF Comptable n°350 avril 2008

côté et alléger d'un autre la fonction d'audit interne.

En plus les entreprises algériennes (surtout les entreprises de taille) qui veulent éviter une telle situation, doivent mettre en place un comité d'audit et de renforcer le dispositif du contrôle interne en élaborant des procédures de qualité et en les actualisant à chaque besoin ou à chaque défaillance constaté dans le contrôle interne.

## Bibliographie

---

- Georges Kellens, Punir - Pénologie et de droit des sanctions pénales, Liège, Ed. Collection Scientifique de la Faculté de Droit de Liège, 2000
- Michel Foucault, Surveiller et punir. Naissance de la prison, Paris, Gallimard, 1975 (ISBN 2070729680)
- Hélène Dumont, Pénologie: le droit canadien relatif aux peines et aux sentences, Montréal, Éditions Thémis, 1993 (ISBN 289400012X)
- Edwin H. Sutherland, D.R. Cressey, Principes de criminologie, trad. de la 6ème édition, Paris, Cujas, 1966
- U.V. Bodenson, Alternatives to imprisonment - intention and reality, San Francisco, Westview Press, 1994
- P. Poncela, Droit de la peine, Paris, Presse Universitaire de France, 2001, 2e éd.
- W. Rentzmann et J.P. Robert, Les mesures alternatives à l'emprisonnement, Conseil de l'Europe, 1986
- Maurice Cusson, Peines intermédiaires, surveillance électronique et abolitionnisme, Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique, 1998, p. 34-45
- Lode Walgrave, La justice restauratrice et les victimes, vol. 4, Le Journal International De Victimologie, juillet 2003
- Lode Walgrave, La justice restaurative : à la recherche d'une théorie et d'un programme, vol. 32, n° 1, Criminologie, 1999
- Barbara Cassin, Olivier Cayla et Philippe-Joseph Salazar (dir.), Vérité, réconciliation, réparation, Paris, Le Seuil, Le Genre Humain, vol 43, 2004, 365 p. ISBN 2-02-062886-4
- Eric Péchillon, Sécurité et droit du service public pénitentiaire, LGDJ, bibliothèque du droit public, 1998.

## Revues

---

Etats financiers frauduleux & le rôle de l'auditeur

- Revue fiduciaire comptable n°350 avril 2008
- L'IFACI

**Textes :**

---

- Article 830 du décret législatif n° 93-08 du Code de commerce du 25 avril 1993,